



Comité consultatif des parties prenantes

Mandat

Dernière mise à jour : 25 avril 2022

Contexte

Coalition Publica est un partenariat entre Érudit et le Public Knowledge Project (PKP) pour faire progresser l'édition savante numérique, la diffusion en libre accès et la capacité de recherche en sciences humaines et sociales au Canada.

Coalition Publica s'appuie sur des relations établies avec des initiatives existantes, pour développer de nouveaux services, accroître les connaissances et l'engagement, et collaborer en vue d'établir un environnement de libre accès équitable et durable au Canada. Les comités et la communauté de Coalition Publica offrent leurs expertises, leurs conseils et leur capacité à établir des relations pour atteindre ces objectifs communs.

Coalition Publica est financée par la Fondation canadienne pour l'innovation et le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada. Sa mission est de construire et de pérenniser une infrastructure pancanadienne d'édition, de diffusion et de recherche au service des milieux de l'édition savante francophone et anglophone.

Structure

La structure du partenariat de Coalition Publica est composée de trois comités : le conseil de direction, le comité consultatif des parties prenantes, et le comité consultatif international.

Les organes de gouvernance de PKP et d'Érudit, responsables de Coalition Publica, ont confié au conseil de direction le mandat, d'une part, de recueillir les avis du comité consultatif des parties prenantes et, d'autre part, de leur faire des recommandations. Les groupes d'utilisateurs et d'utilisatrices relèvent du comité consultatif des parties prenantes.

Objectifs

Le Comité consultatif des parties prenantes aura pour mandat de présenter des conseils, de recommander des démarches et de superviser les opérations permettant d'atteindre les objectifs suivants :

- Assurer un soutien et un accompagnement concrets pour faire en sorte que Coalition Publica demeure pérenne et se développe à l'avenir ;
- Explorer des modèles de gouvernance et recommander des changements afin de répondre à l'évolution des besoins de Coalition Publica.
- Participer au développement et accompagner la mise en œuvre d'un plan stratégique pour l'atteinte de ces objectifs.
- S'assurer que les nouvelles opportunités de développement pertinentes au contexte canadien sont évaluées et poursuivies.

Rôles et responsabilités

- Conseiller Coalition Publica sur des enjeux et des stratégies concernant la gouvernance et la structure de l'organisme ;
- Participer au développement de la planification stratégique et à la mise sur pied d'un plan stratégique ;
- Conseiller Coalition Publica sur ses priorités en matière de logiciels et de développement d'infrastructure, de modèles de services et d'activités connexes ;
- Fournir des conseils en matière de viabilité.

Composition du comité

- Membre représentant chacun de ces groupes de parties prenantes :
 - L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) ;
 - Le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) ;
 - L'Alliance de recherche numérique du Canada ;
 - La Fédération des sciences humaines ;
 - Canadian Science Publishing ;
- Le comité pourra, à sa discrétion, nommer jusqu'à deux (2) membres de la communauté canadiennes des SHS (directeurs de revues) ;
- Les co-présidents ou co-présidentes du groupe de revues utilisatrices (d'office) ;
- Les co-présidents ou co-présidentes du groupe de bibliothèques utilisatrices (d'office) ;
- La directrice générale d'Érudit (d'office) ;
- Le directeur des opérations de PKP (d'office) ;

- Membre représentant le RCDR (d'office).

Coalition Publica souscrit aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI). Dans le cadre de cet engagement, l'une des mesures vise à ce que la composition de ses comités et de ses groupes favorise la diversité des points de vue, et contribue à une participation équitable de tous les membres de la communauté. Nous nous emploierons à assurer délibérément la représentation de nombreux facteurs de diversité tels que le sexe, le genre, le handicap, l'identité autochtone, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, la langue, la parentalité, l'immigration, l'emplacement géographique ou encore le statut socioéconomique.

Le comité consultatif des parties prenantes choisira un président ou une présidente parmi leurs membres, avec un mandat d'une période de deux ans. La présidence du comité siègera également au conseil de direction.

Toutes les nominations au comité consultatif des parties prenantes seront pour un mandat renouvelable de deux ans. Dans l'éventualité d'une vacance de poste au sein du comité, la partie prenante concernée pourra procéder à une nouvelle nomination. La personne nommée servira pour le reste de la durée du mandat d'origine.

La présidence ou les directions d'Érudit et de PKP peuvent inviter des membres du personnel ainsi que tout autre consultant ou consultante à assister à des réunions du comité consultatif des parties prenantes.

Ordres du jour et calendrier des rencontres

- La présidence et les directions d'Érudit et de PKP dresseront les ordres du jour (ODJ) et inviteront les autres membres à suggérer des points à aborder.
- Les ODJ et les documents connexes seront distribués au moins une semaine avant les réunions.
- Les réunions du comité auront normalement lieu trois ou quatre fois par année et ne dureront pas plus d'une heure.
- La majorité des réunions se tiendront par visioconférence. Le comité peut se réunir en personne une fois par an.
- Les ODJ et les notes des réunions seront disponibles sur Google Drive.
- La communication entre les réunions se fera par courriel.

Engagement des membres du comité

L'ensemble des membres du comité consultatif des parties prenantes accomplira son travail honnêtement et de manière intègre, et suivra les [Principes et mise en pratique pour les rencontres bilingues](#).

Les membres du comité viseront le consensus dans la mesure du possible. Si un vote est nécessaire, la majorité l'emportera.

Les membres devraient être disponibles pour assister et participer à la plupart des réunions. Dans l'éventualité où ces personnes ne pourraient être présentes, elles pourront soumettre à la présidence le nom d'un remplaçant ou une remplaçante pour approbation.